

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 075
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_343-DE
		Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **3 juillet 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Avis sur le projet du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Cette démarche partenariale, menée par l'Etat, la Ville de Lectoure et la Communauté de Commune de la Lomagne Gersoise, permet l'élaboration d'un projet urbain à l'échelle du centre historique de la ville, en prenant en compte la spécificité du centre ancien et en favorisant la protection ainsi que la mise en valeur du patrimoine.

La mise en place d'un tel outil à Lectoure s'est inscrite dans un projet urbain en six axes pour une ville patrimoniale habitée et vivante en faveur de la revitalisation du centre-ville et de la protection du patrimoine :

Axe 1 : Sauvegarder et mettre en valeur le cadre urbain, architectural et paysager exceptionnel de Lectoure

C'est un des objectifs fondamentaux du PSMV pour conserver la valeur historique, archéologique, artistique, patrimoniale d'intérêt général et la valeur humaine de qualité de cadre de vie et des activités.

Axe 2 : Poursuivre le partage de la connaissance avec les habitants, les professionnels

Le rôle de la concertation pour une bonne compréhension et application du PSMV

Axe 3 : Promouvoir un centre-ville durable : une évolution de la trame, des espaces et du bâti pour répondre aux enjeux du développement durable

La ville de Lectoure, par son ancienneté, son renouvellement sur elle-même et les qualités de sa trame urbaine et du bâti (évolution, recyclage des matériaux...), est une ville durable de fait.

Axe 4 : Equilibrer les fonctions de la ville : vie locale et tourisme (habitat, commerces, activités, déplacements...)

C'est un des objectifs essentiels du PSMV et des élus de Lectoure afin de préserver le cadre de vie pour tous.

Axe 5 : Mettre en valeur les grands espaces publics structurants

La mise en valeur des espaces publics structurants constitue un des grands enjeux du projet urbain, en tant que valeur historique, valeur esthétique, valeur d'usage et valeur environnementale.

Axe 6 : Préserver et mettre en valeur le rempart et le site de Lectoure en éperon

Les remparts de Lectoure ne sont pas protégés. Ils constituent pourtant un ensemble de cohérence remarquable à mieux préserver et gérer pour leur valeur patrimoniale en tant que témoins de l'histoire urbaine, spécificité de Lectoure par le tracé, la conservation des ouvrages, le site et les fronts rocheux (pittoresque), ainsi leur valeur environnementale et d'usage liés aux espaces libres de jardins, espaces publics, glacis en transition avec l'espace agricole.

Le caractère particulier du PSMV, véritable document d'urbanisme, se situe à la rencontre d'une double préoccupation. En effet, la mise en place d'une politique de protection patrimoniale s'inscrit à la convergence d'une action de sauvegarde des qualités patrimoniales, fondant l'identité du centre historique et d'une stratégie d'évolution urbaine prenant en compte les besoins de renouvellement urbain et l'adaptation du patrimoine aux ambitions pour la ville d'aujourd'hui et de demain.

La finalité du projet revient à écrire, dans le plan de l'histoire du futur de la ville en cohérence avec son histoire, un projet qui développe des règles très spécifiques à l'intérieur du PSMV, il doit s'accorder avec l'ensemble des ambitions et des transformations urbaines engagées sur le centre-ville.

Le projet de PSMV qui vous est présenté montre que ce document d'urbanisme est un outil de mise en valeur du patrimoine qui permet non seulement de protéger la richesse patrimoniale du centre ancien, mais aussi d'initier un véritable projet de développement urbain en mettant en valeur, dans le respect du patrimoine, tous les usages du centre ancien : commerce, habitat, espaces publics, déplacements, tourisme. Lorsqu'il sera rendu opposable, il remplacera la zone UAss du plan local d'urbanisme sur les 20,6ha du centre historique. A ce titre, il est rappelé que les principaux objectifs de ce document d'urbanisme sont compatibles avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi, le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville de Lectoure poursuit les objectifs suivants :

- le recensement de tous les éléments du patrimoine bâti et non bâti, afin de permettre une classification appropriée des immeubles ;
- une analyse des réalités économiques, démographiques, sociales et urbaines de la ville de Lectoure ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement et des conséquences de la mise en place d'un PSMV sur cet environnement, en liaison avec la PLU de la commune ;
- les questions du développement commercial, de la stratégie en termes de logements, de déplacements urbains, de la réappropriation par la population du cœur historique, de son développement harmonieux dans le contexte local et du renforcement de son attractivité qui constituent les enjeux majeurs de cette étude ;
- la mise en place du PSMV d'un véritable projet urbain intégrant ces multiples facettes ;
- ainsi qu'un plan de " concertation " avec la population (et non simplement de communication") associant celle-ci à chaque étape de la mise en place du projet.

Ainsi, le PSMV propose d'inscrire le projet urbain dans une démarche raisonnée et intégrée du développement de la ville historique tenant compte de sa trame patrimoniale tant sur le plan urbain que paysager et historique. Il s'agit de proposer une nouvelle manière qualitative d'habiter la ville ancienne, lieu de sociabilité et de culture, lieu de commerce et d'échanges, fondateur de lien social. Aussi, après six années d'études, il convient désormais que le conseil municipal émette un avis sur ce projet de PSMV avant l'arrêt en Conseil Communautaire et sa présentation devant la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture en fin d'année.

Au préalable, conformément à l'article L313-1 du code de l'urbanisme, le projet de PSMV a été soumis à l'avis de la commission locale du site patrimonial remarquable de Lectoure réunie à cet effet le 4 avril 2023. Lors de cette séance, celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

C'est dans le respect de ces dispositions qu'il est émis un avis favorable sur le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur de Lectoure.

L'ensemble du dossier est consultable en Mairie – service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide

– d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur de Lectoure tel qu'il est annexé ;

– de transmettre le projet du plan de sauvegarde et de mise en valeur à la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise en vue de son arrêté en conseil communautaire,

– de solliciter, en lien avec la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, M. le Préfet du Gers en vue de demander l'inscription du dossier à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture ;

– de solliciter, en lien avec la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Pour : 26

Contre :

Abstention : 1 (Mme Sylvie COLAS)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 13 JUIL. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 JUIL. 2023